

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE
IMMEUBLE LE 108
108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : accueil76
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : LL/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Laurie LECUYER
Ligne directe : 02.35.59.47.20
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 26 août 2022

Objet : Avis sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain

Dossier suivi par Mme Laetitia PETIT

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier reçu en date du 18 août 2022, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification n°5 du PLU, portant sur des modifications à l'échelle métropolitaine, n'appelle pas de remarques particulières.

Quant aux modifications apportées à l'échelle locale, et notamment le changement de zonage de certains secteurs AU/N en zone Agricole, nous saluons la revalorisation de ces espaces agricoles et le soutien des collectivités locales au développement d'une agriculture urbaine.

A ce titre, **nous donnons un avis favorable au projet de modification n°5 du PLU métropolitain.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires

